

Projet Educatif Fonctionnement Secteur Enfants Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3/10 ans 2017/2018



Centre Social et Culturel des Barolles
Nora NOUALI Référente enfance 3/10 ans

Le site d'implantation du Centre Social et Culturel :
48/50 Place des Barolles 69230 Saint Genis Laval

1. L'organisation du Centre de Loisirs

Les périodes : mercredi, vacances scolaires

Public concerné : enfants de 3 à 10 ans

L'équipe d'animation est constituée de :

- Une directrice: Nora NOUALI (BEATEP/DEJEPS)
- L'équipe d'animation :

1 animateurs permanent diplômé BPJEPS : Jésus Toca

1 animatrice permanente BAFA: Mounia Gaabab

1 animatrice CAP Petite Enfant: Marion Mestari

4 animateurs vacataires dont au moins 2 diplômés BAFA, 1 stagiaires et 1 non diplômé

1.1. La vie au sein du CLSH

- Les petits : 3 ans, 4 ans et 5 ans
- Les moyens : 6/7 ans
- Les grands : 8/10 ans

Chaque tranche d'âge est encadrée par 1 ou 2 animateurs dont 1 référent.

1.2 Le centre de Loisirs, les locaux

L'accueil des enfants et de leurs parents est proposé dans les salles du Centre Social pour garantir aux enfants un lieu spécifique de référence. Le Centre Social offre des salles sur trois niveaux : un niveau entrée principale de la structure (rez-de-chaussée), un niveau Ribambelle qui donne sur la place des Barolles, et un troisième niveau (premier étage).

Organisation interne des locaux :

- La salle « Ribambelle » utilisé également pendant les accueils périscolaire avec un accès direct sur la place des Barolles.
- Deux salles au 1^{ère} étage la salle « Robinson », la salle « Picasso »
- La salle « Aquarelle » au sous-sol avec un accès sous le porche du Centre Social et Culturel.

Dans l'école :

- le jardin passerelle.

1.3 Les horaires

Le Centre de Loisirs ouvrira ses portes à partir du deuxième mercredi de septembre de 11h30 après l'école à 18h le soir.

Les périodes d'ouverture :

- les mercredis
- les petites vacances scolaires : Automne, fin d'année, hiver, printemps
- l'été : Juillet et une semaine en août

1.4 Les effectifs

➤ Les mercredis et les vacances

- Les moins de 6 ans : un total de **40** enfants

16 enfants de 3-4 ans au Jardin Passerelle avec 2 animateurs

16 enfants de 4-5 ans à Ribambelle avec 2 animateurs

- Les Plus de 6 ans : un total de **44** enfants

20 enfants de 6/7 ans dans la salle Robinson avec 2 animateurs
24 enfants de 8/10 ans dans la salle Aquarelle avec 2 animateurs

1.5 Le fonctionnement du Centre de Loisirs

a) L'accueil des enfants et des parents pendant le temps extrascolaire :

Trois types d'accueil seront proposés aux parents :

- De 8h à 18h avec un accueil du matin de 8h à 9h30 et un accueil du soir de 17h à 18h
- De 11h30 à 18h avec un accueil du soir de 17h à 18h
- De 14h à 18h avec un accueil du soir de 17h à 18h

b) L'accueil des enfants et des parents pendant le temps périscolaire

- De 11h30 après l'école à 18h avec un accueil du soir de 17h à 18h
- De 14h à 18h avec un accueil du soir de 17h à 18h

Les animateurs vont chercher les enfants à l'école pour se rendre par la suite tous ensemble dans la cantine sur le temps du déjeuner.

c) Le temps du repas:

Le repas est pris à la cantine de l'Ecole Paul Frantz et est assuré par la société de restauration SODEXO.

Nous disposons pour ce temps d'une personne, employée par SODEXO, qui nous prépare et sert les repas.

Sur le temps extrascolaire, les enfants de moins de 6 ans arrivent en premier à la cantine dès 11h30 afin de s'installer et commencer le repas dans le calme, et les enfants de plus de 6 ans arrivent vers 12h.

2. Objectifs éducatifs visés

APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE

- apprendre à respecter l'autre et ses différences
- sensibiliser à l'entraide et à la solidarité
- Prendre en compte les besoins des différents publics (les personnes porteuses de handicap).

CONTRIBUER A FORMER DES ADULTES EPANOUIS ET AUTONOMES

- Autonomie et responsabilisation de l'enfant
- Valoriser l'enfant à travers les temps d'animation (expression, création, l'imaginaire),
- Contribuer à l'ouverture culturelle et le bien être de l'enfant
- Favoriser la citoyenneté à travers l'engagement
- Favoriser l'accès à la culture

OUVERTURE A LA CITOYENNETÉ

- Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant
- Valoriser le civisme et le respect de l'environnement proche,
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux
- Pérenniser l'ouverture sur l'extérieur (sorties; mini-camps; ...)

- Sensibiliser chaque tranche d'âges au développement durable.

3. Les outils pédagogiques

Pour permettre un meilleur travail d'équipe au niveau du suivi des activités, j'ai élaboré deux outils communs à toute l'équipe.

Le premier permettra à l'animateur de déterminer ses activités autour des objectifs qu'il se sera fixés pour son groupe de référence et en prenant en compte le thème.

Le second outil prend en compte les différentes étapes pour mener à bien une activité, qu'elle soit manuelle ou sportive et même d'un projet.

3.1. Evaluation des projets

Il est nécessaire à l'équipe d'évaluer leurs projets et ceci à différents stades de leurs évolutions.

Des outils d'évaluation seront nécessaires à mettre en place avec des critères bien précis compris par toute l'équipe d'animation.

Les temps de réunion prévus permettront aux animateurs de faire un point constructif sur leurs projets, et leurs rôles éducatifs auprès des enfants.

4. Tarifs

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial des familles.

Une aide spécifique est accordée aux familles saint genoises à faible quotient familial pendant les vacances pour une inscription à la journée complète.

Le projet pédagogique

I. METTRE EN PLACE UN ACCUEIL ADAPTE AUX ENFANTS

A. La Vie quotidienne

1. Favoriser la vie en collectivité : sociabiliser l'enfant

1.1 Ouverture à l'autre

- Accepter l'autre avec ses différences
- Sensibilisation à la citoyenneté
- Favoriser une certaine mixité filles / garçons dans les groupes et dans les activités afin d'éviter tout cloisonnement

1.2 Poser un cadre dans lequel l'enfant peut s'épanouir

- règle de vie
- respect, donner des limites

1.3 Favoriser la découverte de différents lieux de vie

- s'ouvrir à l'extérieur
- communiquer, compréhension

1.4 Permettre le développement du sens moral chez l'enfant

- Partager, respecter l'autre
- Organiser le repas de manière à ce qu'il soit un temps convivial, d'échanges, de partage, de rencontre. Il sera nécessaire de ne pas excéder 6 enfants par table.

2. Favoriser l'autonomie et la responsabilité

2.1 Permettre à l'enfant d'apprécier par lui-même ses actes et comportement

- savoir s'évaluer pour progresser
- différencier le bien du mal
- se conformer aux lois
- loyauté

2.2 Etre conscient de ses actes et en maîtriser les conséquences

- prendre conscience de ses actes
- respect du matériel

2.3 Avoir un rôle éducatif et pédagogique

- transmettre la capacité et comprendre le bien du mal

2.4 Favoriser l'écoute

- accepter la contradiction
- se remettre en question
- *temps de paroles individuel pour chaque enfant*

3. Permettre à l'enfant de se construire

3.1 Permettre à l'enfant d'être conscient de ses potentialités, de son environnement

- développer les capacités de l'enfant et l'intelligence
- développer l'esprit critique

3.2 Donner les moyens à l'enfant d'être acteur

- responsabiliser, apprendre
- laisser la place à l'expression
- montrer les choses, valoriser

3.3 Permettre aux enfants de découvrir des moyens d'expression variés.

- théâtre
- ateliers photos
- chants

B. Respecter le rythme des enfants

1. Respecter le rythme et les besoins pour l'équilibre de l'enfant

1.1 Veiller au respect et la volonté de chacun

- Effectuer un accueil où Chacun sera libre de participer ou non aux petits ateliers. Ces ateliers seront en place dès l'ouverture du centre et jusqu'à 9H15.
- A 9H30 au plus tard, les activités devront démarrer pour qu'à 11H30 les plus petits puissent passer à table.
- Un temps calme pour les plus grands (avec proposition d'ateliers sur le même principe que ceux du matin ou un temps calme / libre pourrait être organisé en concertation avec les enfants), une sieste pour les plus petit devra être mise en place après le repas.
- Vers 16H00 il sera proposé un temps de goûter afin qu'à 17H30 les L'accueil du soir puisse se faire.
- Les temps dits « informels », « libres » doivent permettre aux enfants de se retrouver sans un animateur pour les guider dans le jeu. L'animateur sera garant du cadre global en matière de sécurité, respect de l'autre et gestion des différents entre les enfants. Ces temps interviendront essentiellement sur le temps après les repas et seront surveillés.

2. Permettre aux enfants de passer des moments conviviale et ludiques

2.1 Proposer des activités adaptées aux besoins et à la demande des enfants

- proposer
- offrir une place à chacun
- écouter, entendre et se concerter
- se faire plaisir
- mis en place des temps de discussion, boîte à idées,...
- Elaborer un programme privilégiant les sorties à l'extérieur et la diversité des activités tout en tenant compte du rythme des enfants

C. Créer un climat sécurisant pour l'enfant.

- Permettre à chacun de participer à la vie du ALSH, d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place. Une vigilance particulière sera apportée au comportement de chacun et à l'intégration d'enfants (nouveaux ou anciens) dans le groupe.
- Faire respecter une certaine hygiène : lavage des mains avant le repas, l'activité cuisine,...
- Privilégier l'accueil et la relation animateur / enfant, animateurs /parents, en aménageant l'espace, tout en ayant une réflexion quant à la manière d'accueillir les enfants et les parents.
- Veiller à ce que les enfants aient du linge de rechange et une tenue adéquate aux sorties proposées (baignade par exemple), penser à avertir les familles verbalement ou par le biais de panneaux/ tracts.
- Réfléchir à un aménagement de l'espace, des salles permettant aux enfants de trouver suffisamment de repères pour qu'ils se sentent bien. Il sera important de les associer dans la réflexion liée à l'aménagement de leurs espaces.

II FAVORISER LES RELATIONS PARENTS – ANIMATEURS

Impliquer les parents dans la vie du ALSH :

- Diffuser les programmes d'activités, en l'expliquant aux familles.
- Etre disponible et à l'écoute des enfants et des parents en ayant une réflexion particulière quant à l'aménagement des temps d'accueil.
- Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes. Expliquer le déroulement de la journée, où vont se dérouler les repas, qui va s'occuper des enfants, les activités qui vont être proposées...

III FAVORISER LE TRAVAIL D'EQUIPE

A. Permettre la communication et l'échange entre les différents groupes.

- Rester en lien / communiquer avec les autres groupes de la structure (qui fait quelle activité à quel endroit ?)
- Développer des activités communes entre les différents groupes d'âge afin de permettre les rencontres entre enfants d'âge différents et aux animateurs de partager leurs savoirs faire.
- S'informer (retransmettre les informations au reste de l'équipe, poser des questions...), communiquer au maximum afin d'éviter les « non-dits »
- Lien avec les près ados : mise en place d'activités en communs.

B. Agir de manière cohérente au sein de l'équipe.

- S'impliquer dans l'élaboration des activités du Centre de Loisirs en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.
- Savoir associer l'équipe et la direction aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant certains enfants.
- Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants (en cas de point de vue différent, cela doit se discuter en réunion et non devant les parents ou les enfants). En cas de doute ou d'urgence, prévenir le directeur.
- Etre attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude,...)et à l'image que l'on renvoie aux enfants ou aux parents.

C. Rôle de l'animateur.

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.
- L'animateur devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs.
- Il devra veiller au bien être des enfants et sera à l'écoute de leur attentes et de leurs questions.
- L'animateur à un rôle éducatif important car il devra savoir expliquer argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants.
- L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.
- La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenues.

Les projets du secteur:

- Un projet d'accueil des enfants en situation de handicap : en cour de réflexion.
- Un projet de passerelle enfance-jeunesse entre le groupe des 8/10 ans et le groupe des préados:
 - Sur des séances les mercredis et pendant les vacances scolaire, les animateurs élaborent un projet commun au 2 tranches, l'objectif principale étant de péreniser sur le secteur jeunes présence et la participation des enfants ayant l'âge d'intervenir sur le groupe des préados.